

Le grand rendez-vous de l'épargne et de la fiscalité

Merci aux 70 000 signataires de la pétition qui ont soutenu l'action de l'Afer auprès des pouvoirs publics.

Notre mobilisation permet de rappeler au Gouvernement et aux élus la position de l'Afer quant à la défense du statut juridique et fiscal de l'assurance vie.

De bonnes nouvelles pour les adhérents

Suite à notre pétition nationale et à l'intense action que nous avons menée, deux hautes juridictions ont repoussé les modifications fiscales du régime de l'assurance vie que le Parlement avait votées :

- le Conseil constitutionnel a ainsi fait obstacle au taux unique particulièrement élevé de 15,5% de prélèvements sociaux sur les intérêts des contrats d'assurance vie d'avant 1998 ;
- le Conseil d'Etat s'est prononcé en faveur de l'annulation des dispositions qui prévoyaient de prendre en compte comme revenus, pour le plafonnement de l'ISF, les produits constatés des contrats d'assurance vie. Ces dispositions ignoraient une nouvelle fois le caractère aléatoire du contrat d'assurance vie, les intérêts pou-

vant ne jamais être perçus.

Ces errements qui compromettaient la sécurité juridique de l'assurance vie ont ainsi été dénoncés. C'est une grande victoire !

Nous, épargnants, avons pris des engagements en toute confiance. L'Etat doit les respecter. La réserve d'interprétation que les Sages ont formulée est extrêmement intéressante. Que dit-elle ? Elle dit que le seul intérêt financier pour l'Etat ne saurait s'imposer à la confiance légitime des épargnants.

L'Afer ne peut que se réjouir de ces deux décisions. Elles sont satisfaisantes pour les épargnants. Elles sont bonnes pour une France qui avance.

Mais attention : nous restons vigilants. La tentation de s'en prendre à notre assurance vie reste vive. Arrêtons de modifier les règles en cours de route. Cessons le grignotage fiscal permanent. Respectons une parole donnée.

Et commençons par respecter tous ceux qui font l'effort d'épargner car c'est le fruit d'un travail et nous en avons besoin pour faire face aux aléas de la vie, pour notre pouvoir d'achat, nos retraites et pour



Gérard Bekerman
Président de l'Afer

transmettre à nos proches dans un cadre fiscal qui ne change pas à chaque carrefour.

C'est pourquoi, l'Afer lance **les Assises de l'Epargne et de la Fiscalité**, jeudi 8 avril 2014 à 15h à la Mutualité. Ces Assises réuniront les adhérents et des responsables politiques. Vous pouvez dès à présent nous adresser vos questions ou suggestions sur le site de l'Afer.

Je m'engage à les remettre et à les partager à cette occasion avec le Ministre du Budget qui a accepté de participer à cet événement Afer.

LES 1^{res} ASSISES DE L'ÉPARGNE ET DE LA FISCALITÉ DE L'AFER

Grand rendez-vous ouvert aux adhérents

Les Assises de l'Epargne et de la Fiscalité se dérouleront le **8 avril prochain**, de 15h00 à 18h30 à la **Maison de la Mutualité**, à Paris. Les adhérents qui souhaitent y assister peuvent demander leur inscription, dans la limite des places disponibles, sur www.afer.asso.fr.

Ce sera l'occasion d'échanger sur des thèmes porteurs de l'assurance vie :

• La nouvelle fiscalité de l'épargne et de l'assurance vie : les vrais enjeux

Animé par François Monnier, Directeur de la rédaction d'Investir

• Les nouveaux modes d'épargne : où va la France ?

Animé par Nicolas Beytout, Président et fondateur de l'Opinion

Ces débats réuniront de nombreux intervenants de qualité : élus et personnalités de la scène politique et économique, ainsi que des adhérents de l'Afer.

Ils se clôtureront avec la participation exceptionnelle du Ministre du Budget et un grand débat avec le Président de l'Afer.

DÉCISIONS

• Clarté de la gouvernance de l'Afer

La Cour d'appel de Paris vient de confirmer jeudi 20 février 2014 le jugement du Tribunal de Grande Instance de Paris du 5 juin 2012 en déboutant les appelants de toutes demandes visant notamment l'annulation d'Assemblées Générales et les condamne solidairement à payer 10 000 euros à l'Afer.

La Cour d'appel a souligné la **«parfaite régularité»** et la **«clarté irréfutable»** des dispositions statutaires relatives à l'attribution des pouvoirs, notamment au Président, dont «l'utilisation et leurs effets sont **clairement** décrits dans les Statuts de l'Association».

La Cour d'appel a relevé que le choix des adhérents s'inscrit dans un processus de vote transparent, participant à la démocratie associative. C'est une grande satisfaction pour l'Association.

• Requête en restitution

Suite au mandat que 55 000 adhérents ont donné à l'Association pour mener une action en restitution en leur nom, de sommes ayant donné lieu dans le cadre du procès dit «des fondateurs», à une mesure de confiscation (aujourd'hui, en partie sous main de justice), la justice s'est limitée le 20 janvier dernier, après plus de deux ans de procédure, à déclarer la demande non recevable en assimilant cette requête à une « class action ». Cette analyse, juridiquement critiquable car l'action n'a pas été menée pour un groupe de personnes indéterminé, mais au nom et pour le compte de 55 000 adhérents identifiés, a aussitôt donné lieu à un pourvoi en cassation. La procédure continue donc.

Suivez nous sur Les réseaux sociaux !

Désormais l'Afer est présente sur les réseaux sociaux. Vous pourrez y retrouver l'actualité de l'Association, ses rendez-vous, des informations sur les questions fréquemment posées par les adhérents, des informations sur l'assurance vie...

Rejoignez-nous



ADIEU, JACK

C'est avec émotion que nous avons appris le décès de Jack Coillard, partenaire AFER depuis la première heure. Nous avons une pensée particulière pour sa famille, ses proches et toutes ses équipes dont nous partageons la peine.

Ces moments là contribuent à nous ramener à l'essentiel, à la proximité de l'autre, à l'affection et à l'attention que l'on doit à chacun.

AMÉNAGEMENT DE L'OFFRE DE GESTION FINANCIÈRE EN 2014

L'Afer fait évoluer l'offre des supports en unités de compte du contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer pour répondre à vos attentes

L'objectif est de proposer une offre de supports en unités de compte plus claire, plus cohérente et plus complète pour répondre aux besoins des adhérents qui souhaitent diversifier l'épargne de leur adhésion et/ou recherchent plus de performance à long terme, en choisissant des supports plus dynamiques.

Les travaux d'adaptation de la gamme des supports en unités de compte se dérouleront tout au long de l'année 2014 et s'articuleront autour des axes suivants :

- **des noms clairs** : pour une plus grande lisibilité, certains supports seront renommés. Les noms indiqueront ainsi l'orientation principale de gestion du fonds.

- **des orientations de gestion et des politiques d'investissement ajustées** : pour une meilleure complémentarité entre les différents supports en unités de compte proposés sur les contrats AFER, les objectifs de gestion de certains supports seront partiellement revus.

- **de nouveaux supports en unités de compte** : pour élargir les choix

d'investissement offerts aux adhérents Afer, de nouveaux supports seront créés.

- **une diversification de la gestion financière** : conformément au souhait de l'Assemblée Générale de l'Afer, l'ouverture de la gestion financière à de nouveaux gérants sera mise en oeuvre dès 2014.

Une information sera réalisée dans la Lettre de l'Afer n° 97. Vous retrouverez toutes les informations sur le site www.afer.asso.fr et auprès de votre conseiller à partir du mois de mai.

RÉSULTATS DE LA GESTION FINANCIÈRE EN 2013

► Le point de vue de Jean-François Boulier, Président du Directoire d'Aviva Investors France.

Si la croissance mondiale a ralenti en 2013, du fait notamment d'une dynamique décevante dans les pays émergents, l'abondance des liquidités et le redémarrage des économies occidentales et japonaise en deuxième partie d'année ont permis aux actions des pays développés d'afficher des performances à 2 chiffres. Le mouvement de normalisation des marchés obligataires européens s'est également poursuivi. Dans ce contexte de marché relativement favorable, les supports en unités de compte ont réalisé de très belles performances en 2013, en particulier les fonds actions et diversifiés européens, à l'image d'AFER-SFER et ID-AFER

qui ont notamment bénéficié d'une sélection judicieuse de titres sur le marché actions et sur le marché du crédit. 2013 valide ainsi notre politique de gestion prudente basée sur une vision de long terme fondée sur les valorisations des titres.

L'accélération de la croissance devrait soutenir les marchés en 2014

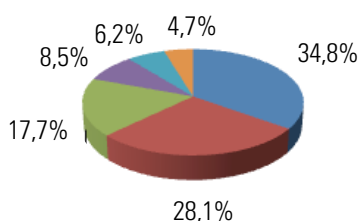
Notre scénario central se fonde sur l'accélération de la croissance mondiale en 2014, soutenue par un retour du monde développé, et particulièrement des Etats-Unis, sur le devant de la scène, dont la contrepartie sera la diminution des achats

d'actifs de la Réserve fédérale américaine. Dans ce contexte, les taux d'intérêt souverains des pays développés devraient continuer à se tendre graduellement, alors que l'amélioration de la conjoncture devrait soutenir les marchés boursiers. Dans le cadre d'une politique de gestion prudente, le Fonds Garanti en euros poursuivra sa recherche d'opportunités de rendement, notamment au travers de placements de diversification. En ce qui concerne les unités de compte, la prise de risque devrait continuer d'être rémunératrice en 2014, particulièrement sur les actions et les obligations d'entreprises.

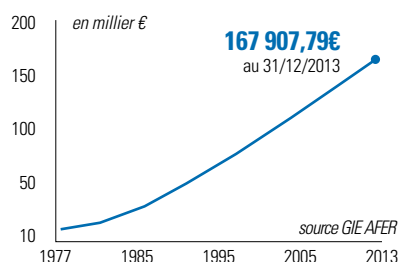
FONDS GARANTI EN EUROS

L'épargne gérée (ou provision mathématique) dans ce fonds cantonné, créé en 1976, est de 40,1 milliards d'euros au 31/12/2013. Le Fonds Garanti en euros a pour vocation d'allier sécurité et performance. L'épargne investie bénéficie de l'effet cliquet et d'un taux plancher garanti annuel. Depuis 1976, ce fonds a montré sa capacité à générer des revenus réguliers.

Composition du portefeuille au 31/12/2013 (en valeur boursière, coupons inclus)



Évolution d'un investissement de 10000 € net effectué le 01/01/1977



Taux de rendement 2013 ⁽¹⁾ : +3,36%*

évolution 5 ans ⁽²⁾	évolution 8 ans ⁽³⁾	évolution depuis la création
19,2%	35,5%	1579%

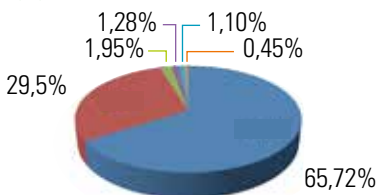
- Obligations d'Etats et assimilées
- Obligations d'entreprises
- Obligations du secteur financier
- OPCVM Obligataires
- Trésorerie
- Actions

SICAV AFER-SFER le support en unités de compte le plus choisi par les adhérents

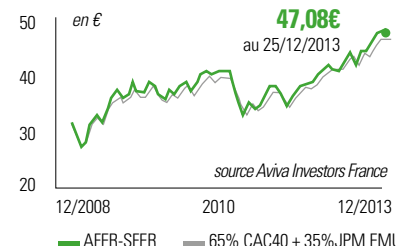
La SICAV AFER-SFER dont l'actif s'élève au 31/12/2013 à 3,76 milliards d'euros investit principalement sur des actions de grandes entreprises françaises et de l'Union Européenne et sur des obligations de la zone euro. Créée le 15 février 1995, AFER-SFER bénéficie d'un long palmarès qui permet d'apprécier la qualité de sa gestion dans la durée.

La SICAV est exposée principalement au risque actions, de taux, de change, de crédit, de contrepartie et de gestion discrétionnaire. Elle ne bénéficie d'aucune garantie ou protection.

Composition du portefeuille au 31/12/2013



Évolution de la valeur liquidative comparée à son indicateur de référence sur 5 ans



Évolution sur 1 an ⁽¹⁾ : +14,7%*

évolution 5 ans ⁽²⁾	évolution 8 ans ⁽³⁾	évolution depuis la création
46,8%	27,7%	208,8%

- Actions
- Obligations
- OPCVM Monétaires
- Trésorerie
- OPCVM Obligataires
- OPCVM Actions

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



* nets de frais de gestion et hors prélèvements sociaux. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. (1) du 26/12/2012 au 25/12/2013 – (2) du 30/12/2008 au 25/12/2013 – (3) du 31/12/2005 au 25/12/2013

Retrouvez les performances des autres supports en unités de compte du contrat AFER sur www.fer.asso.fr

AFER IMMO enveloppe de souscription disponible

Depuis le 19 février 2014, il est de nouveau possible de souscrire au support en unités de compte AFER IMMO. L'enveloppe pour 2014 est de 150 millions d'euros. L'objectif de ce support est d'investir principalement et directement dans des immeubles de bureaux, de commerce et d'habitation, en région parisienne. Ce support fait l'objet de limitations annuelles de souscription pour permettre de préserver la qualité des investissements réalisés et leur adéquation à l'objectif de gestion.

Deux ans après son lancement ce support a déjà investi dans 8 immeubles en direct. La répartition de son portefeuille correspond à la stratégie décidée

initialement : 69% d'immobilier direct, 22 % d'immobilier indirect et 8% de trésorerie. Dernier investissement en date : Immeuble de bureau et de commerces « Le Rossini », situé dans le 9^e arrondissement de Paris, acquis en commun avec d'autres entités du groupe Aviva (50 M€ investis sur les 97.5M€ du prix d'achat).

L'ensemble des informations concernant ce support sont disponibles auprès de votre conseiller ou sur le site de l'Afer www.afer.asso.fr, dans la rubrique Gestion financière / AFER IMMO. Vous pourrez y retrouver, notamment, l'évolution de la consommation de l'enveloppe de souscription de cette année.



propriété de la société civile immobilière **afer** immo



RETROUVEZ VOS INFORMATIONS ET GÉREZ⁽¹⁾ VOTRE ADHÉSION SUR VOTRE ESPACE INTERNET SÉCURISÉ WWW.AFER.ASSO.FR

Vous pouvez, dans un espace réservé, gérer⁽¹⁾ en toute sécurité votre adhésion au contrat AFER

→ Réalisez vos opérations⁽²⁾ :

- versement ;
- arbitrage ;
- demande de rachat partiel ;
- demande d'avance ;
- options de gestion financière ;
- prélèvements automatiques.

→ Mettez à jour votre adresse email et ses conditions d'utilisation par le GIE AFER et ses membres.

→ Téléchargez et imprimez les documents utiles

(formulaire) qui permettront un traitement facilité et rapide de vos demandes

→ Posez vos questions en ligne.

→ Consultez la valeur de rachat de votre adhésion.

→ Suivez l'évolution de vos investissements sur les supports en unités de compte.

→ Suivez les opérations en cours.

Pour accéder à votre espace sécurisé, vous devez être muni(e) de votre identifiant (qui figure sur votre relevé annuel et votre certificat d'adhésion) et de votre code confidentiel (mot de passe).

Pour obtenir un code confidentiel : Tapez www.afer.asso.fr. Cliquez sur « Accès sécurisé Adhérent - Aide à la connexion » et demandez votre code confidentiel. Vous le recevrez par courrier dans un délai minimum de 3 jours (pour des raisons de sécurité aucun code confidentiel ne peut être communiqué par téléphone). Le code confidentiel est strictement personnel, ne le communiquez en aucun cas.

(1) Les conditions générales d'utilisation sont consultables en ligne sur le site Internet www.afer.asso.fr.

(2) Pour certains actes de gestion, le GIE AFER doit, au préalable, être en possession de certaines pièces justificatives comme par exemple le relevé d'identité bancaire.

Prochaines soirées Afer

Ces dates sont indiquées à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées. Une invitation personnelle est adressée à chaque adhérent dans les trente jours précédant la manifestation.

CHOLET

Mercredi 2 avril 2014
CCI - Eurespace
Rue Eugène Bremond
49300 Cholet

SAUMUR

Jeu 3 avril 2014
CCI de Maine-et-Loire
Espace Formation du
Saumurois
Square Balzac
49400 Saumur

THONON LES BAINS

Mercredi 14 mai 2014
Château de la Ripaille
Fondation de Ripaille -
Avenue de Ripaille
74200 Thonon les Bains

ANNEMASSE

Jeu 15 mai 2014
Centre de Convention
92 rue Ada Byron
Archamps Technopole
74160 Archamps

LA BAULE

Mercredi 21 mai 2014
Domaine KerJuliette
2 avenue des Bleuets
Plage de Ste Marguerite
44380 Pornichet

LA ROCHELLE

Lun 26 mai 2014
Espace Encan
Quai Louis Prunier
17000 La Rochelle

CAMBRAI

Mercredi 4 juin 2014
Château de Fenelon
Square du château
Allée Saint Roch
59403 Cambrai

QUIMPER

Mercredi 11 juin 2014
Domaine de Kerloc'h Gwen
Route de Treustel
29120 Combrit Ste Marine

MORLAIX

Jeu 12 juin 2014
Espace du Roudour
Rue Park Ar Roudour
29600 Saint-Martin-des-
Champs

**Assemblée générale
Lun 30 juin 2014**

BORDEAUX

Palais des congrès
AVENUE Jean Gabriel
Domergue
33300 Bordeaux



La référence en épargne retraite

36 rue de Châteaudun - 75009 Paris
Tél. : 01 40 82 24 24 - Fax : 01 42 85 09 18
www.afer.asso.fr

Bulletin d'information de l'Association Française d'Épargne et de Retraite Lettre n° 96 / Directeur de la publication : Gérard Bekerman / Dépôt légal à la parution : ISSN 02 40 88 56 / Association régie par la loi du 1er juillet 1901